

**DECRET N° 2008-678 DU 22 DECEMBRE 2008**

Portant nomination du Président et des membres du  
Conseil d'Administration de l'Agence Bénin Presse.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006, fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 2005-790 du 29 décembre 2005 portant approbation des statuts de l'Agence Bénin Presse ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 novembre 2008 ;

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommées, membres du Conseil d'Administration de l'Agence Bénin Presse, les personnes dont les noms suivent :

Il s'agit de :

- Madame **Claire-Annick ADEGNIKA**, représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des TIC ;
- Monsieur **Toussaint ADJAHO**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Madame **Aminatou CHOUBADE**, représentant le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Madame **Liliane V. KOUASSI ZANNOU**, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur **Zacharie CODJOVI**, représentant le personnel de l'Agence Bénin Presse ;
- Monsieur **Jacques da MATHA**, représentant des usagers ;
- Monsieur **Prosper Ladislas GBAGUIDI**, personnalité compétente dans le domaine des télécommunications.

**Article 2 :** Madame Claire-Annick ADEGNIKA est nommée présidente dudit Conseil d'Administration.

**Article 3 :** Les membres du Conseil d'Administration de l'Agence Bénin Presse sont nommés pour une durée de quatre (04) ans.

**Article 4 :** Le Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et sera publié au Journal Officiel.

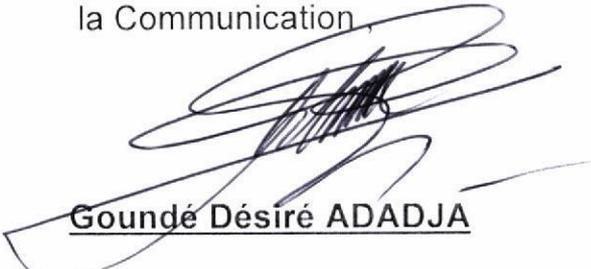
Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I**

Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République Chargé  
de la Communication et des  
Technologies de l'Information et de  
la Communication



Goundé Désiré ADADJA

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances ,



Soulé Mana LAWANI

**AMPLIATIONS :** PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MDCCTIC 4 - MEF 4  
MINISTERES 28 -SGG 4 ; DGB-IGF-DGTCP-DGID 6 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-IDGAE 3 ;  
BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; DEPARTEMENTS 12 - JO 1.-